

COMMUNE DE NIEDERLAUTERBACH

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-4

Le Maire de la Commune de Niederlauterbach,

VU que l'état actuel des terrains de football, suite aux intempéries, ne permet pas l'accès à d'éventuels matchs, sans pour autant causer de dégradation,

ARRETE

Article 1 : L'accès des terrains de football pour d'éventuels matchs de football est interdit durant la journée du samedi 11 mars 2023.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- le Maire de Niederlauterbach,
- le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Lauterbourg – Seltz.
- M. le Président de l'association du Football club de Niederlauterbach.

Fait à Niederlauterbach, le 13/03/2023

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Eric WEIGEL



Accuse de réception en préfecture
067-216703272-20230313-AR2023-4-AR
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023